

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Six Avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 31 Mars 2023 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN.
Mme PERICHON. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT, pouvoir à M. PLANCHE
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme WALRAET
- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président expose que la Communauté de
Communes Pays de Lapalisse a décidé d'acquérir et de
réhabiliter une partie de l'ancien lycée professionnel agricole
afin de le reconverter en Centre de loisirs périscolaire pour
pouvoir répondre de façon plus adaptée aux besoins du
territoire en terme d'accueil périscolaire.

Cette réhabilitation va occasionner de nombreux
travaux sur la structure complète du bâtiment, en effet des
travaux d'isolation, de changement des menuiseries intérieures
et extérieures, de changement de chauffage et de réhabilitation
du système électrique sont nécessaires.
Des travaux d'aménagements intérieurs du bâtiment sont
également programmés afin de pouvoir répondre à la
destination du bâtiment en terme d'accueil d'activités
périscolaires.

Le montant de cette opération s'élève à
1 934 307,50 € HT, ce chiffre englobe, les frais de maîtrise
d'œuvre, des études, l'acquisition et les travaux. Monsieur le
Président expose qu'une demande de DETR doit être déposée
afin de financer ces travaux.

Le Plan de financement est décomposé comme suit:

DETR 20%: 388 046 €
Fonds Vert 16,3 % (sur 629 200 € Tx): Travaux
rénovation énergétique : 314 600 €
Conseil Départemental Allier 43,7%: 844 800 €
Autofinancement 20% : 386 861,50 €

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

OBJET :

CENTRE	JEUNESSE	ET
CULTURE	DEMANDE	DE
DETR.		

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'investissement présenté ainsi que le plan de financement détaillé ci-dessus,

- de charger Monsieur le Président de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour financer la réalisation de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 7 AVR. 2023
Publié ou Notifié
le : - 7 AVR. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"